ne des terres nouvellement acquises à la civilisation. Les travailleurs en subiraient bientôt contre-coup.

Ne craignons pas, dit l'orateur, de prendre la défense de la politique coloniale, à la condition expresse qu'on observe toujours, dans ses possessions lointaines les principes de la justice et de l'humanité. Et pour prolonger notre l'exemple de barbarie militariste employé par M. Gheusquière, je prendrai le Congo d'aujourd'hui, habité par nos frères noirs, avec dévouement et abnégation, laissant en fuite pour la France. (Applaudissements).

M. Guillain soutient la même thèse que M. Turbot. Les pays qui ont pour alimentations nationales du sol plus ainsi mis à leurs frontières des droits très élevés qui empêchent notre exportation. Si nous devions devenir renfermés dans les limites de la Bretagne, notre industrie serait vite condamnée à la mort et, conséquemment, le peuple des travailleurs vaudrait la misère.

Quant au soldat de l'armée coloniale, si méprisé de vouloir bien accorder à la ville de Tourcoing que comme de 1000 francs destinée à être réparée en médailles et prix du département aux lauréats de l'exposition industrielle et commerciale que cette ville organise en 1906.

Les tramways de Lille à Tourcoing. — Les soussignés prient le Conseil général de vouloir bien intervenir de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour le rétablissement des trains tramways qu'elle a supprimés en cette année, sur le parcours de Tourcoing à Lille et vice versa.

Cette suppression cause une grande perturbation non seulement pour les affaires mais encore pour les ouvriers qui se rendent à leur travail.

La halle de Rouges-Barres. — Que le chemin de fer de Tourcoing à Halluin, en abrégé, couvrant à la halle de Rouges-Barres, Vesta-Rue.

Vœu de M. Turbot

Chemin de fer. — La Compagnie du Nord fait attelage une vapeur de Lille, une voiture à soulmoir matin de 1h et de 2h chaque allant directement à Amiens. Cette voiture est détachée à Lille et rattachée à un petit train pour Amiens.

Les soussignés émettent le vœu que la Compagnie du Nord puisse, après étude, donner cette même attelage aux Vaucouleurs pour le correspondance avec les rapides de Douai.

Vœu de M. Deloffre

Bureau de tabac. — Qu'un bureau de tabac soit établi à la gare de Landrecies.

Route forestière. — Que la route de Preux-au-Bois à Berlaimont soit rendue nécessible à toutes les voitures et à toutes les attelages.

Ligne de Solesmes à Landrecies. — Qu'une délégation soit donnée à la Commission départementale pour autoriser quelques petites modifications, au tracé de la ligne de Solesmes à Landrecies et de Landrecies à Avesnes et celles qui étaient reconnues indispensables par l'administration préfectorale.

Réservistes et territoriaux. — Que les réservistes mariés et les territoriaux tassent leur période d'exercice dans les garnisons de leurs armes les plus proches de leur domicile, tout en conservant leur inscription au régiment et à leur appelés en cas de mobilisation.

Vœux de M. Wilmot

Les soldats de 1902. — Que les soldats de la classe de 1902 qui justifieront avoir un frère de la classe 1905 soient renvoyés dans leurs foyers en bout d'un an à dater de service soit c'est-à-dire fin septembre 1903.

Cursage. — Qu'il soit procédé le plus tôt possible au cursage vicinal dans les bords de courant de Dunkerque.

Les affaissements miniers. — Considérant qu'il se produit dans certaines régions minières et particulièrement dans la cantonnement de Douai-Nord des nombreux affaissements.

Considérant que ces affaissements sont de nature à porter le plus grave préjudice aux chemins de grande et de petite voirie et qu'il importe d'avoir des bases précises pour déterminer les dommages causés sur voies publiques par les travaux souterrains.

Ennin que ceux qui sont établi par le service des Ponts-et-Chaussées des nivellements de tous les chemins situés dans les régions éprouvées par les affaissements de terrain.

Vœu de M. Debève

Chemin de fer. — Que l'administration de la Compagnie du chemin de fer du Nord rétablisse un arrêt à Montigny-en-Ostrevent du train 342 partant de Lille à 6 h. 42 du soir. Cet arrêt serait une mesure de grande importance : il est vivement sollicité depuis plusieurs années par les communes et par de nombreux intéressés.

Vœu de M. Goulard

Chemin de fer. — Que dès billets de 2e classe soient délivrés à Maubeuge et à Aulnoye pour les trains 134 et 112 réunis.

Vœux de M. Godin

Chemin de fer. — Que la Compagnie du chemin de fer du Nord fasse rétablir l'arrêt à la halte de Marcoing (commune de Flesquières-Rachies) du train courier 2742 partant d'Orchies pour Douai à 6 h. 06 du matin, arrêt supprimé depuis le 1er mai 1903 au grand préjudice de nombreuses ouvriers intéressés.

La pêche aux grenouilles. — Le soussigné, considérant que les cultivateurs en plaignent fréquemment et avec raison des dégâts occasionnés dans les champs par les chercheurs de grenouilles, considérant de plus que les grenouilles sont des animaux utiles pour l'agriculture.

Émet le vœu que la destruction des grenouilles soit interdite.

Vœux de M. Tribourdeaux

Postes. — Qu'une troisième distribution de lettres soit faite journellement dans les communes d'Hellemmes-Lille au moins de ce nombreuse population et de l'importance de son industrie.

Développement de Lille. — Considérant que de plus en la question de démolissement de Lille est à l'ordre du jour et la population lilloise espérait qu'il y aurait avoir à bref délai une solution favorable.

Malheureusement d'après les informations douteuses qui circulent journellement de la Lille, elle semble vouloir s'éterniser de plus en plus, cependant la disparition d'une partie, en moins, des fortifications, s'impose à bref délai.

Le développement de l'entrée de la gare de Lille est en nécessité des plus urgentes si l'on ne veut pas avoir à déplorer un jour ne l'entre ces entreprises qui pourrait faire ne grand nombre de victimes.

D'un autre côté, le création de grand boulevard de Roubaix-Tourcoing, nécessite une ouverture dans les remparts qui permettra à cette nouvelle voie d'aboutir la plus près possible du centre de la ville.

Le vote du gouvernement de l'opposition par différents services s'appuyant soit sur la défense nationale ne cet d'autres motifs qui sont de rentrée de la rebelle ce que l'autre de la ville, ne réserve de faire, quand le proposition viendra en discussion.

Par conséquent, le soussigné prie le Conseil général d'émettre le vœu suivant :

Que le démolissement des fortifications de Lille soit autorisé dans le plus délai, tout au moins en ce qui la partie comprise entre la Porte-de-ville du nouveau boulevard (route départementale n° 27), jusqu'à la porte Louis XIV, ce qui permettrait de relier l'importante ville de Roubaix de 50.000 habitants de Fives et St-Maurice avec la ville et d'assurer à la garnde Lille une entrée convenable pour éviter les accidents.

Vœux de M. Vancauwenberghe

Tramway du littoral. — Que le projet de tramway du littoral entre Dunkerque et Gravelines soit adopté le plus activement possible et qu'en particulier l'administration française insiste pour obtenir à bref délai la réponse du gouvernement belge à la question qui lui a été posée au sujet de la détermination du point de passage du rails ligne à la frontière.

Les ouvriers de Dunkerque. — Que sur le rédac les du travail soient et définitivement imposé par l'État aux employés téléphonistes des compagnies importantes.

Vœux de M. J. Siret

Gare d'Haveron. — Vous que le fasse qui longe la voie ferrée entre la rue de Douai-Drey au N. de la gare d'Haveron, soit couvert pour livrer passage aux voyageurs venant de Grand-Bray. Un garnerait aussi une centaine de mètres sous notre à l'ancienne de la gare et sous grande dépense.

L'usage à la gare des piétons venant de Grand-Bray serait bien ne suivant la ligne A B C du croquis annexé au présent vœu.

Vœu de M. Cantineau

Chemin de fer. — Considérant que le train de midi 37 à Ghislaignies, dont l'arrêt à cette station avait été supprimé le 1er avril dernier, le train de midi qui assure la correspondance pour Valenciennes et Lille, émet le vœu que cet arrêt soit rétabli le plus tôt possible.

Vœu de M. Sandrart

Les lourds charrois. — Considérant que les fermiers, provoquent tout du balayage des voies de Valenciennes que et la vidange des poubelles déposées chaque matin par les habitants de cette ville au regard de leur maison, sont dirigés journellement et par voie ferrée vers un dépôt établi à proximité de la station de Russnes, pour de le être transportés sur les terres avoisinantes aux moyes de lourds charriots traînés par chaque fort bête boule.

Considérant que ces lourds charrois affectués le plus souvent par mauvais temps, c'est-à-dire lorsque le plus souvent les travaux sur les terres, dégradent les chemins à ne tel point que cette qui occasionnent le station de Russnes soient impossibles à qui qui ce soit ce lévier dernier.

Les soussignés (MM. Sandrart, Delbove, Castelleau, Attinzaris, Elies) émettent le vœu : Que le Conseil général et l'Administration préfectorale réclament des pouvoirs publics l'intervention d'une disposition législative qui permette cet de traiter le nombre de collier et le poids des chargements, lorsque ne mauvaise saison ne le a mis du pluies continues, ces mesures de restriction seraient reconnues indispensables, et de modifier le lot victoire ne vos de pouvoir poinmer, en pareil ure, des subventions spéciales pour dommages causés.

Lecture des Rapports

On passe à la lecture de nombreux rapports, le plupart adoptés sans observations.

M. Ghesquière intervient à propos d'un projet de construction d'une pont sur le canal de l'armentiq, au passage du boulevard de Lille à Roubaix et Tourcoing, entre dernière ville désirant que ce travail soit accompli avant le mois d'avril, date d'ouverture de l'Exposition qu'elle organise.

M. Guillain, rapporteur, en demande le vote d'urgence.

M. Ghesquière dit qu'il a déposé un vœu tendant à régler les conditions du travail pour le grand boulevard.

M. Guillain fait observer qu'il n'agit ici d'un travail à exécuter dans l'intérieur d'une usine métallurgique. Il est impossible d'y appliquer les prescriptions relatives à la durée de la journée et au minimum de salaire. Aucun entrepreneur ne consentirait à modifier le régime de ses ateliers pour une seule commande relativement peu importante.

M. Ghesquière, — Je demande le renvoi au bureau ; il est de droit.

M. Guillain. — C'est en effet du bureau que je le rapport ; vous ne pouvez pas le lui renvoyer.

M. le Président. — Le règlement dit que le renvoi d'une discussion ne le lendemain est de droit mais non le vote en bonne.

M. Ghesquière. — Je demande le renvoi.

M. Flament. — En tous cas, l'insiste pour que prenne son délibéré demain. La ville de Tourcoing désire que ce travail soit accompli en plus tôt.

M. Flévet. — Un décret de 1899 a fixé les conditions du travail dans les travaux publics. Je voudrais que la construction même du pont ne pourra pas pas y être soumise, mais les travaux qui pourraient être imposés.

M. le Secrétaire-Général. — En ce qui concerne le mécanicrie, les prescriptions du décret peuvent être imposées.

M. Guillain. — Ce décret vise les travaux pour le compte de l'État. Le Conseil général n'a jamais décidé de l'appliquer aux travaux de Département.

M. Garin. — Le montage du pont se faisant sur place pourra être soumis aux conditions ne quantiles.

M. Guillain. — Vous verrez ce que cela coûtera au département. Il me semble impossible de trouver le question avant d'avoir décidé quelle serait la réponse à ce très sérieux rapport sur les finances départementales. Nous verons ce que dirons : les contribuables.

M. Flévet. — **M. Guillain** vient vers le Conseil Général. A Caudry, nous avons imposé le décret de 1899 et les entrepreneurs ont fait les rabais et plus ni moins importants qu'ailleurs.

Le renvoi à mercredi est ordonné.

Les cantonniers

M. le Préfet a fait parvenir aujourd'hui au conseiller généraux en rapport de M. Stoclet sur l'amélioration de la situation des cantonniers en activité de service et des retraites des anciens cantonniers et de leurs veuves.

M. Guillain, au nom de la 3e bureau, demande le renvoi à la session d'août.

Plusieurs membres protestent.

M. Garin propose de décider que la décision à prendre à la session d'août sera un effet rétroactif.

Cette proposition est unanimement approuvée et le renvoi est ordonné.

Après l'examen d'un certain nombre de rapports, la séances est levée à 5 heures 15.

Séance publique mercredi à 2 heures.

PAS-DE-CALAIS

Séance du lundi 1er mai

La séance est ouverte à 2 heures 50 sous la présidence de M. Ch. Guyot, vice-président, remplaçant M. Jonnart, président, gouverneur général de l'Algérie.

M. Guyot fait l'éloge de M. Delpouve, décédé, et donne lecture d'un télégramme d'excuses de M. Jonnart.

LE 1er MAI

M. Delcluse propose de lever la séance aujourd'hui fête du travail, afin de permettre à ceux de donner congé à tous les employés de la manufacture.

M. Boudenoot estime que, sans s'élever contre la proposition de l'honorable M. Delcluse, le Conseil général pourrait mieux utiliser son temps en se livrant au travail immédiatement.

M. le président propose l'ordre du jour qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, moins une voix.

Vœux de M. Boudenoot

M. Boudenoot dépose un vœu tendant à augmenter de 194.000 fr. la dotation annuelle de l'assistance nationale de manière à pouvoir allouer 2.600 fr. à chaque canton.

Il dépose en outre les vœux suivants :

Vœux relatifs à assurance :

Vœu sur le privilège des bailleurs de ces, tendant à établir égalité devant l'impôt.

Vœu en faveur de l'égalité devant le suffrage universel proportionnel à nombre de sénateurs et de députés à la population.

Vœu concernant l'indemnité cantonale — tendant à porter à 2.000 fr. les secours à accorder dans chaque canton.

Rétablissement des tarifs.

Crédit d'un livre géologique pour le Sind-Boré.

Vœux de M. Doutrémépuich

M. Doutrémépuich dit vœu sur le bas prix des bières et imprimés, analogue à celui de M. Bombar-Cadet.

Frais de nécessaires chemin de fer :

Que les Compagnies de chemins de fer soient tenus de diriger sur les magasins généraux les plus proches des marchandises pour lesquelles les frais de transfrans sera resté infructueuse, après huit jours.

Arrêt à Marcoult du train de bains de mer d'Arras à Boulogne.

Que la recrutement de l'armée s'effectue à Arras comme dans les autres régions.

Vœux de M. Basly

M. Basly. — Pavage de la place de la Gare à Lens, par les soins de la Compagnie du Nord et justifié par l'importance de ladite gare.

— Rétablissement d'un tronçon de voie ferrée de Sallaumines à Hersee.

— Création d'une dérace de facteur-receveur à Noyelles-sous-Lens.

— Classement d'un chemin à la demande de la commune de Vendin-le-Vieil.

— Classement et éclairage de passages à suivre pour sauvegarder la sécurité du public.

On procédera demain à l'élection du membre de la Commission départementale en remplacement de M. Delepouve.

Séance demain à 2 heures.

La réunion des bureaux aura lieu à une heure.

La Commission hippique se réunira demain à 9 heures très précises, Hôtel de l'Univers.

La séance est levée à 4 h. 30.

Séance du mardi 2 mai

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de **M. Amédée Petit**, vice-président.

Le dépôt des vœux continue.

M. Bastien. — Arrêt à Lebiercet du train 2801.

— Rouvrir au 4e tarif.

M. Boudenoot. — Vœu tendant à la réduction du tarif des colis agricoles.

M. Bachelet. — Vœu tendant à ce que le Parlement ne soumette pas à le patente les syndicats en société agricoles.

M. Gobert. — Vœu demandant que l'une des trois perceptions de canton de Bapaume soit supprimée.

— Vœu pour que les indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance ne soient plus soumis à la contribution des portes et fenêtres.

— Vœu demandant que les mots souvenaient soient installés à bref délai à la gare d'Ecoust.

M. Vasseur. — Deux vœux relatifs à la modification à l'honaire des trains.

— Modification du titre des ingénieurs diplômés sortent des Ecoles nationales d'agriculture.

Il propose pour ces derniers le titre d'*ingénieur de l'agriculture ou d'ingénieur des arts agricoles.*

M. Lefocsade. — Vœu relatif à l'édification d'habitations ouvrières sur les terrains provenant des fortifications des villes démantelées.

— Vœu relatif à la création de jardins ouvriers.

— Vœu demandant que la chasse en février soit ouverte ne même temps que la chasse des autres gibiers, et que la loiguen soit autorisée aux ouvrages domestiques, ce qui qui concerne le repos des chasseurs des propriétaires.

— Vœu demandant que la station de bersa de St-Omer soit composée d'un seul station de demi-train et de deux locomotives.

— Vœu relatif à la composition des jurys agricoles ne vas d'accorder une représentation équitable aux différentes sociétés d'élevage.

M. Lamendin. — Délivrance d'abonnements scolaires sur la ligne de Lens-Prémont.

— Vœu relatif à un meilleur aménagement de la station de Lens-Prémont.

— Vœu relatif à des modifications à apporter aux locomotives de la ligne de Lens-Prémont.

— Vœu relatif à la création, dans le ressort, vers 11 heures, d'un train-tramway de Bétinues à Lens.

— Vœu demandant que le train partant de Lens à 7 h. 32 soit retardé de quelques minutes.

— Vœu réclamant la transformation de la station de Liévin, ne gare aux voyageurs et aux marchandises.

— Vœu réclamant la réduction des taxes postales, avec le maintien de la taxe actuelle pour les imprimés.

Le repos hebdomadaire

M. Doutrémépuich donne ensuite lecture d'un vœu de M. Tilloy, demandant que si une loi sur le repos hebdomadaire est voté, les obligations de la loi ne soient applicables qu'aux patrons, afin d'assurer le respect de la liberté de l'ouvrier. Le premier bureau conclut au rejet du vœu.

Tilloy défend son vœu en quelques mots.

M. Doutrémépuich estime que la chambre qui pourrait se produire à ce sujet entre patrons et ouvriers pourrait rester parfois le corrective d'une pression patronale, ce qu'il lui, à son sens éviter.

M. Tilloy demande l'avis de M. Basly.

M. Basly ne partage pas l'opinion de M. Tilloy.

La liberté de l'ouvrier, dit-il, n'est qu'un vain mot, si elle est livrée ne quelque sorte à l'arbitraire patronal. C'est pourquoi il se prononce contre le vœu de M. Tilloy.

Les conclusions du rapport sont adoptées ; le vœu de M. Tilloy est donc rejeté.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos artistes. — Le peintre G. A. Grau. — Ainsi que nous l'avons annoncé, notre compatriote G. A. Grau expose, au Salon des Artistes français, deux ravissants paysages qui ont été l'objet des éloges de la grande critique.

Je avais appelé l'attention l'un dernier, dans M. Thiébaudet-Sisson, dans le *Temps*, sur l'effort de sensitiveness avec lequel ce débutant avait entreprris de retracer, dans les dimensions du tableau d'histoire, l'existence paléolée et rude de la tête des marinters qui produisent avec eux leur table sur les bateaux vendeurs qu'ils conduisent. On verra de ce débutant (salle 25) deux grandes toiles qui confirment pleinement l'opinion que je m'étais faite sur lui d'après ses travaux antérieurs.

« L'atmosphère mesure bien ne pas dans l'une d'elles, mais ces *Halles d'Ypres* sont célébrantes de ce, et l'intérêt soutenu qui se dégage de son vigoureuses études de têtes est du meilleur augure pour l'avenir. J'ai tort, le vrai dire, de parler de « vigoureuses » à propos de Grau, dans la seconde de ces toiles, a fait de cet acteur un précent. Ces chevaux de halage que conduit, sur un quai qui longe l'Escaut, un robuste charretier, sont de la meilleure venue, et le paysage ambiant, gris triste, où leur pelvrail brun se silhouette, est d'une vigueur d'impression qui ne laisse rien à désirer.

M. Serradin, dans les *Débats*, n'est pas moins favorable à notre compatriote :

« Des deux grands tableaux de M. Grau, *les Halles (Ypres)* et les *Ruas de l'Escaut*, le préférence, pour ma part, ira pour le second, où l'on voit deux rudes chevaux remorquer des chalands par une journée glaciale d'hiver. La neige couvre le paysage et les dunes au fond prennent certaines teintes, ne caractère très vrai, qui lui vient directement de la nature. M. Grau c'est pas de tout de l'école de M. Tattegrain, par nous, Son réalisme n'a rien de conventionnel. Il faut admirer chez lui une technique d'une force, d'une franchise et d'une solidité exceptionnelles. »

LA REGION

ÉLECTIONS DE MAIRES

A ROMBLY

Dimanche dernier, le Conseil municipal de Rombly s'est réuni à 4 heures de l'après-midi, pour élire un nouveau maire. M. Léon Sterin a été élu par 9 voix sur 10 votants.

A AUCHY-AU-BOIS

Dimanche dernier, le Conseil municipal de Auchy-au-Bois par 8 voix ; M. Bernard Martel a été élu maire d'Auchy-au-Bois par 8 voix ; il y a eu 2 bulletins blancs.

A AUCHY

Dimanche le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'installation de M. Auguste Cambier, conseiller municipal, récemment élu en 4 de remplacement d'un maire, en remplacement de M. Cambier pour décédé.

Après son installation M. Auguste Cambier a été élu maire par 10 voix sur 11 votants.

Bande de Faux-Monnayeurs

Recherches à Tourcoing. — Arrestation d'une femme habitant Lille. — Perquisitions infructueuses.

Lundi à 5 heures 45 de soir, une femme brune, de petite taille, entrait à l'épicerie-buvette des époux P..., rue Nationale, non loin du Commissariat de police du 3e arrondissement.

Cette femme demande enfarangne et marchande avec insistance sur le prix qui lui était fait de 0 fr. 15.

Bref, elle donne en paiement une pièce de 50 centimes d'effigie de la Semeuse, millésime de 1898.

L'épicier a qui cette cliente de passage un laissait pas bonne impression, examine attentivement la pièce qui lui semble fausse. Il exerça sur cette pièce une forte pression entre les doigts et la pile.

Votes pièce ne vaut rien, dit-il, à la femme qui ne fit pas la moindre réflexion et tirent pour prétendre dans une autre pièce et partit rapidement.

Persuadé que cette femme faisait métier d'émettre de la fausse monnaie, M. P... courut en commissariat de police et rapidement fit rapport Lecerf, qui était de station au poste, au courant de ce qui venait de lui arriver, et lui montra le femme qui gagnait le large.

L'agent s'élance sur les traces de la partie cliente, qu'il rejoint à la moitié de la rue Nationale, vers la rue de l'Abattoir, et l'amena au commissariat où M. Delattre, commissaire de police l'interrogea.

Invitée à remettre ou qu'elle avait sur elle, la femme sortit un portemonnaie renfermant 5 fr. 30 de menue monnaie, dont une seule pièce fausse de 0 fr. 50, celle qu'elle venait de tenter de faire passer chez M. L... La portemonnaie contenait en outre une médaille de St-François, au moyen de retour du chemin de fer Tourcoing à Lille, un bulletin d'un ouvrier déposé à la consigne de la gare de Lille, n° 02.414, et un portrait d'homme.

La femme déclare se nommer Marie Moulin, femme Mégnon, 30 ans, marchande de jouets, originaire de Chaleuqon (Ardèche), séparée de son mari depuis dix ans et vivant en concubinage avec un sieur Eugène P..., 30 ans d'Lille, rue des Tanneurs, 38.

Comme cette femme prétendait n'avoir sur elle rien autre chose que ce qu'elle venait d'exhiber. M. le commissaire de police lui enjoignit qu'il allait la faire fouiller à fond.

Elle se décida alors à sortir de ses poches un second portemonnaie qui renfermait 12 pièces fausses de 1 fr. et 14 pièces de 0,50 également fausses et finissées de façon parfaite.

Toutes les pièces de 1 fr. étaient à l'effigie de la semeuse, 1898, et parmi celles de 0,50 toutes étaient de la semeuse de 1898 et l'effigie de Léopold II, roi des Belges, 1901.

C'était là tout, disait la femme Moulin, et elle ajoutait avoir trouvé ces pièces sur les fortifications, à Lille, à proximité de la porte de Fives. Elle cachée, dit-elle, on trouvelle à son amant, et dont venait à Tourcoing pour vendre des jouets et en même temps essayer de passer une partie des pièces, qu'elle aurait ensuite jetées en cas d'immoyen.

A la question qui lui fut posée de savoir si, outre lui, elle n'avait plus rien sur elle de compromettant le prévenue répondit négativement.

M. le commissaire de police toutefois ne prit pas cette déclaration pour argent comptant, et se passant la femme dans la chambre où il a fit fouiller par une dame Lecourte, de la cité des vennes.

Les investigations n'aboutirent que le découverte d'une nouvelle fausse pièce de 0 fr.50 qui gisait au fond d'une poche de jupon.

Toutefois, au moment où la particulière allait être écrouée au dépôt central, la concierge des prisons, Mme Lorthon, crut bon de la fouiller à nouveau.

Or, elle trouva une petite bourse de toile bleue, cousue à la partie inférieure de la chemise, derrière.

Cette bourse renfermait 24 autres pièces de 0 fr. et 32 pièces de 50 centimes, inachevées coulées.

Ces pièces certaient du moule. Elles étaient oxydées à la surface par l'agent fondant et la bavure de la coulée adhérait à la couche.

Avec ces pièces en cours de fabrication se trouvait encore un morceau de métal, allégé de 4 cm. et d'étain de forme conique, rainée du creuset.

Il y avait encore une médaille de cuivre de la vierge cette fois.

M. le commissaire de police fut informé de la nouvelle découverte et se fit escorter à nouveau le femme Moulin, qui refuse de répondre à la plupart des questions qui lui furent posées.

Elle se borne à renouveler qu'elle avait trouvé toutes les pièces et qu'elle nous aurait déjà trouvé, s'est pour cela qu'elle avait si bien dissimulé sous ses vêtements toutes les pièces fausses.

Marie Moulin déclare demeurer à Lille depuis le mois de septembre dernier, et la compte s'approvisionner à Lille pour revendre soit dans la région de Valenciennes ou celle de Roubaix.

Elle ajoute avoir résidé précédemment avec son amant 4 ans à Liège, et 3 ans à Bruxelles.

M. le commissaire de police dès les premiers éléments de son information télégraphie longuement et parquet pour permettre d'opérer l'arrestation de ces complices de la femme Moulin.

On peut croire que le crime dépuisé à la gare de Lille contient de matériel de fabrication de la fausse monnaie. En ce qui concerne la découverte sur le prévenue de pièces inachevées, on sait que les faux-monnayeurs opèrent par des manœuvres diverses opérées par plusieurs individus, en même deux, l'un coulent les pièces, l'autre leur donnent le finissage. Dans cette hypothèse la femme Moulin les apportait à Lille, on était venue les chercher par ici.

Les pièces, avons nous dit, sont parfaitement imitées. Les empreintes sont d'une netteté extraordinaire, de plus par un résultat inattendu, elles ont pris une teinte ancienne : dans le voisinage en les heurtant d'acquérant sur de pièces qu'on mettre dans leur ment. Il est bien le dernier jour de l'année et de la Lille, la quatrième, le 31 décembre.

Le soir du vendredi, toute la famille s'était couchée sans incident.

Vers quatre heures, les étées de la famille entendent d'un premier lit de la victime, Richard Collier, âgé de 25 ans, enfonchaient, et en sortent Gerrmen, venaient chez M. Wallbert, devant se rendre à leur travail. Marie Lecomte se lève pour préparer leur déjeuner : à six heures, ils quittaient la maison.

A huit heures, le mari de Marie Lecomte, Marcel, âgé de 31 ans et demi, demeurant à la maison, se réveillait.

Il se disposait à prendre dans le cuisine, lorsqu'il eut la surprise de trouver le porte fermée à clef.

Avec une violence d'après ce dernier âgé, il ne doute que quelque chose d'anormal avait en lieu ; au moyen d'un canif, qu'il avait trouvé dans ce chambre, il force la serrure et ouvrit la porte.

Un horrible spectacle s'offrait à son tendre, que la femme d'entre qu'elle n'avait pas revu à lui, s'offrit sous ses yeux de fouque. Se mère, la tête tournée et un tonne plus un corps qui par une corde, elle s'était pendue, était tombée sur le plancher. La figure tuméfiée et le cou tout tordu.

Une perquisition faite à son domicile, atend que dans le mois qu'il ne proposait d'emporter avec elle, on ne trouve aucune trace d'aucun objet permettant d'établir la culpabilité.

Il est vrai que l'ami de Marie Moulin, avant de déposer en malle à la gare avec certainement prêt le sein de jour ne nécessite de faux monnayeur.

Les outils dont ils se servent ne sont pas très nombreux et pas difficiles à fabriquer, pour ce individu, bien entendu, qui, comme Eugène P..., connaît quelque peu le métier.

Un ami de ce dernier a été également convoqué. Une perquisition a été faite dans ses demeures. Elle n'a donné aucun résultat. Bien que son recherchée n'aient pas abouti, M. Gachinger a fait garder d'une Eugène P...

Une confrontation entre les deux amis démontrera peut être bientôt, si les femmes plus que d'amoitié Marie Moulin étaient bien fabriquées par Eugène P...

Pendu dans une citerne à Denain

Mardi, vers midi, un ouvrier maçon travaillant dans une maison en construction dans la rue de Paris laissa tomber son marteau dans une citerne de bâtiment et envoya son manœuvre, enfant de 14 ans, le chercher.

Celui-ci fut la surprise de l'enfant quand il fut dans la citerne de voir pendre M. Delatte, Denainé, 45 ans, disparu depuis samedi à 4 h. de l'après-midi.

Dessaisis avait des accès de fièvre depuis qu'il avait perdu un enfant de l'enfant, en avait qu'il a mis fin à ses jours, dans un accès de folie.

Pilote noyé à Dunkerque

Hier après-midi un drame s'est déroulé à bord du vapeur *Djibouti*, arrivé sur rade.

Le vapeur avait demandé d'urgence, par signaux, un remorqueur de la Société Dunkerquoise qui envoya immédiatement l'*Abeille* et quelques instants plus tard hissait son pavillon de quarantaine, puis cette pilotes, en mettant en berne le drapeau national.

On suppose qu'un homme était tombé à la mer, d'autant mieux qu'on voyait une embarcation portant à le dérive.

On apprit plus tard le suicide qu'il s'agissait en effet de pilote Vanrest. Celui-ci serait tombé à la mer et s'y serait noyé.

Nous forons connaître demain les circonstances de ce drame.

L'ESCROQUERIE CLÉRICALE de Boulogne-sur-Mer

Mme Flahaut et son fils. — Quel rôle joua ce dernier ? — Un Appel à la Justice de Dieu

Mme Flahaut et son fils, Michel, soldat au 5e de ligne, qui est allé rejoindre, visite sa mère à Folkestone, en Angleterre, où la jeune dame n'est réfugiée dans les circonstances que nous avons relatées. Il paraît qu'il a été filé ; s'en est aperçu et a essayé de dépiner les policiers en les conduisant au cinquième 10, de South Street, chez une de ses parentes, où il passa la nuit.

A son retour à Boulogne il fut interrogé par le juge d'instruction et en lui apprit qu'on avait sur sa vie, sa famille et leur antécédents des renseignements très complets.

Michel Flahaut a remis au juge une lettre de sa mère où celle-ci déclare qu'elle n'a escroqué que six mille francs et qu'elle agissait à l'instigation d'une « divine dame très haut placée qu'elle ne réserve, dit-elle, de faire connaître plus tard.

Mme Flahaut, qui « le fit pour rien, terminé ne mieux un mensonge ses accusations de la justice de Dieu.

On dit que Michel Flahaut a engagé sa mère à se constituer prisonnière, mais qu'elle a refusé. Le juge d'instruction serait alors envoyé un lord chief de justice une demande d'extradition concernant la dévote personne.

Quant à Mlle Thorel, pour se mettre en règle avec ce cocotiennes, elle a délégé tout le personnel de la prison de la rue de l'Oratoire en faisant ses pâques avec une piété admirable.

Il est certain que si après ce'a les dépos du couple Flahaut-Thorel ne rentrent pas dans leur argent, ce sera à désespérer de la religion.

LA BELGIQUE

Le drame de la rue de Wazemmes devant la Cour d'assises de Bruges

L'assassin condamné aux travaux forcés à perpétuité

Le drame conjugal qui, le 31 décembre dernier, est pour théâtre un grenier de la rue de Wazemmes, vient de se dérouler devant la Cour d'assises de Bruges.

Ce crime, commis dans des circonstances assez obscures et perpétré avec une effroyable ouverture, émotionne vivement le quartier ; il n'est pas sans intérêt d'en rappeler les détails.

Le drame du 31 décembre

La victime Marie Demoit, née Lecomte, 55 ans, habitait 16, rue de Wazemmes, où elle occupait avec son mari Eugène, 6 chambres. Ce dernier, rétrogrée là après avoir fait exploiter de France un mari, Arthur Demoit, dont les vicissitudes les rendaient la plupart inexplicable et la mort probable.

Mme Demoit vous les quelques heures. Demoit après un court séjour en Belgique et le temps d'acheter une livre de tabac — avait refranchi la frontière et retrouvé la maison.

Dès le moment le grenier de la rue de Wazemmes devint le théâtre de scènes intimes : dans le voisinage on les bruit d'acquérant sur de pièces qu'on mettre dans leur ment. Il est bien le dernier jour de l'année et de la Lille, la quatrième, le 31 décembre.

Le soir du vendredi, toute la famille s'était couchée sans incident.

Vers quatre heures, les étées de la famille entendent d'un premier lit de la victime, Richard Collier, âgé de 25 ans, enfonchaient, et en sortent Gerrmen, venaient chez M. Wallbert, devant se rendre à leur travail. Marie Lecomte se lève pour préparer leur déjeuner : à six heures, ils quittaient la maison.

A huit heures, le mari de Marie Lecomte, Marcel, âgé de 31 ans et demi, demeurant à la maison, se réveillait.

Il se disposait à prendre dans le cuisine, lorsqu'il eut la surprise de trouver la porte fermée à clef.

Avec une violence d'après ce dernier âgé, il ne doute que quelque chose d'anormal avait en lieu ; au moyen d'un canif, qu'il avait trouvé dans ce chambre, il force la serrure et ouvrit la porte.

Un horrible spectacle s'offrait à son tendre, que la femme d'entre qu'elle n'avait pas revu à lui, s'offrit sous ses yeux de fouque. Se mère, la tête tournée et un tonne plus un corps qui par une corde, elle s'était pendue, était tombée sur le plancher. La figure tuméfiée et le cou tout tordu.